

## Exemples

**Mme C., 17 ans : 1<sup>ère</sup> consultation de santé sexuelle** (CCP, prise en charge à 100 %) ; **choix d'une contraception orale** (prise en charge à 100 % en officine) ; **bilan biologique à 3 mois** (prise en charge à 100 % en laboratoire) ; **consultation à 4 mois : choix d'arrêt de la contraception orale pour un DIU** (JKLD001, prise en charge à 100 %).

**Mme O., 22 ans : consultation pour renouvellement de contraception orale** (C, prise en charge à 100 % et prise en charge à 100 % en officine) ; **découverte d'une contre-indication à la contraception, souhaite un implant** (C, prise en charge à 100 % et prise en charge de l'implant à 100 % en officine) ; **suivi annuel** (C, prise en charge à 100 %) ; **à 25 ans, changement d'implant pour 3 ans** (C, prise en charge à 100 %)

**M. P., 17 ans : 1<sup>ère</sup> consultation de santé sexuelle, souhaite l'anonymat** (CCP, prise en charge à 100 % ; NIR : 1 55 55 55 CCC 042) ; **dépistage IST et spermogramme dans le cadre d'une contraception thermique**, (prise en charge à 60 % en laboratoire sans anonymat) ; **souhaite ordonnance de préservatifs** (gratuits et anonyme en centre de santé sexuelle ou prise en charge à 60 % en officine sans anonymat)

## Contraceptifs remboursables

- Certaines contraceptions orales
- Tous les dispositifs intra-utérins (hormonaux ou cuivre)
- Implants contraceptifs à l'étonogestrel
- Contraception progestative injectable
- Diaphragme
- Certains préservatifs (remboursables à 60 %)
- Contraceptions d'urgence hormonales (gratuites sans ordonnance pour les mineures, non comprises dans la gratuité <26 ans, remboursées à 65 % pour les majeures)

## Ressources

### Exemples d'ordonnances



Informations [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Nouveautés 2022 : Accès aux contraceptifs pour les moins de 26 ans

➤➤ MARS 2022

Loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021

Décret n°2022-258 du 23 février 2022

# Médecins & Sages-Femmes

## Première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (CCP)

La **première consultation de santé sexuelle**, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) est **intégralement prise en charge** pour les femmes de moins de 26 ans auprès d'un médecin ou d'une sage-femme et pour les hommes de moins de 26 ans auprès d'un médecin.

Code CCP : tarif 46 € - Dispense d'avance de frais ; prise en charge à 100 %

## Consultations de suivi de contraception

Les consultations **lors de la 1ère année d'utilisation**, les **consultations annuelles** à partir de la 2ème année d'utilisation, les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un dispositif contraceptif sont **intégralement pris en charge** pour les femmes de moins de 26 ans auprès d'un médecin ou d'une sage-femme et pour les hommes de moins de 26 ans auprès d'un médecin.

Code C ou code de l'acte - Dispense d'avance de frais ; prise en charge à 100 %

### Modalités de facturation

#### Mineur·es

- Facturation et ordonnance **isolées\***
- code **exo 3** ; dispense d'avance de frais
- **Demande de secret** : NIR anonyme (2 55 55 55 CCC042/XX ou 1 55 55 55 CCC042/XX) ; date de naissance exacte
- **Pas de demande de secret** : NIR de l'assuré·e mineur·e (ou de l'ouvrant droit)

#### Majeur·es

- Facturation et ordonnance **isolées\***
- code **exo 3** ; dispense d'avance de frais
- **NIR de l'assuré·e de moins de 26 ans**
- **Pas de demande de secret possible** (sauf en centre de santé sexuelle, ex-CPEF)

\*Isolée = à part des autres prescriptions ou actes non liés à la contraception

# Officine

Toute personne de moins de 26 ans ayant une couverture sociale, bénéficie d'une **dispense d'avance de frais (DAF)** pour tous les contraceptifs remboursables. La délivrance des contraceptifs est possible même sans présentation de la carte vitale.

Le ou la pharmacien·ne a l'**obligation** de délivrer les contraceptifs (incluant les contraceptions d'urgence). Une **demande de secret** est possible pour les mineur·es (suivant les mêmes modalités de facturation que pour les consultations).

# Laboratoire

Toute personne de moins de 26 ans ayant une couverture sociale, nécessitant un bilan biologique dans le cadre d'un suivi de contraception bénéficie d'une **dispense d'avance de frais**. La réalisation du bilan biologique est possible même sans présentation de la carte vitale.

Une **demande de secret** est possible pour les mineur·es (suivant les mêmes modalités de facturation que pour les consultations).

### Plus d'informations sur les modalités de facturation :



Pharmacien·ne·s  
Médecin·s, SF,  
laboratoire·s

